

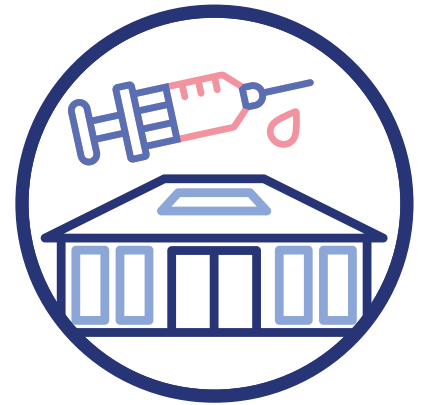
INFO CORONAVIRUS

25 MARS 2021 - N°77

CENTRE DE VACCINATION XXL

Mobilisons-nous !

La vaccination massive de la population se prépare avec l'ouverture d'un centre de vaccination XXL au Parc des Expositions de la Beaujoire 7 jours sur 7 de 8h30 à 19h30. Pour réussir le lancement de ce centre, la collectivité fait appel aux volontaires qui peuvent s'engager dans la durée, avant l'arrivée d'agent·e·s temporaires en soutien.



1. Ouverture d'un centre de vaccination XXL, inscrivez-vous comme volontaire !

Les collègues du Pôle protection des populations (PPP) et du Département prévention et solidarités (DP&S) pilotent la mise en place du centre, et de nombreuses directions y contribuent : Département des ressources numériques (DRN), Direction générale à l'information et à la relation au citoyen·ne (DGIRC), Direction logistique (Dirlog), Pôle maintenance et ateliers (PMA), Département ressources humaines (DRH)...

Pour faire fonctionner ce centre, la collectivité fait appel aux volontaires qui peuvent s'engager régulièrement sur trois missions : agent·e administratif·ve, agent·e d'accueil et d'orientation et adjoint·e au chef·fe de centre.

- Deux créneaux horaires possibles : 8h -15h ou 13h – 20h (avec des pauses). Les créneaux courent sur toute la durée d'ouverture du centre : 7/7 jours (jours fériés compris)

- Lieu : Parc des expos - Grand Palais – Ligne 1 arrêt Beaujoire.

- Modalités pratiques d'inscription : inscription sur l'outil Ubiclic

<https://www.ubiclic.com/autre/nantes/inscription-volontaire-centre-de-vaccination-ville-de-nantes-nantes-metropole>

- Nécessité de l'accord de son encadrant·e

- Modalités RH : pas plus de 6 jours d'affilée, pas plus de 48 heures/semaine...

- Formation et équipement fournis

- contact pour plus de renseignements : Sandrine MASSON

Sandrine.MASSON@nantesmetropole.fr 06 71 60 78 65

En savoir plus sur
na nantes
naonantes.nantesmetropole.fr

VILLE DE
Nantes

Nantes
Métropole

Nous
RÉINVENTONS
LE SERVICE
PUBLIC

Les différentes missions à pourvoir :

1 / Agent·e administratif·ve

Missions : assurer l'enregistrement administratif des vaccinations (saisie des données d'un formulaire dans un logiciel, édition d'une attestation, pointage des RDV sur Doctolib, vérification de la prise du RDV pour le rappel).

Compétences et aptitudes : autonomie sur des activités de saisie informatique, qualités relationnelles, sens du travail en équipe et de l'entraide, capacité d'adaptation, rigueur.

2 / Agent·e d'accueil et d'orientation

Missions : accueillir et orienter les personnes (vérification qu'elles ont bien RDV, remise d'un questionnaire adapté et de fiches d'information), résoudre les problèmes de RDV, réguler le flux de patient·e·s dans le centre et alerter le·la chef·fe de centre en cas de difficulté avec une personne.

Compétences et aptitudes : courtoisie, diplomatie, rigueur.

3 / Adjoint·e chef·fe de centre

Missions : appui au chef·fe de centre pour garantir le bon fonctionnement du centre (notamment pour contrôler régulièrement le nombre de personnes vaccinées et le nombre de vaccins préparés), garantir une bonne circulation de l'information entre les personnels présents, gérer les documents essentiels en fin de journée et faire remonter les problèmes au chef·fe de centre.

Compétences et aptitudes : diplomatie, capacité d'adaptation et de réactivité, rigueur.

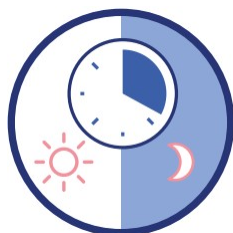
Vous trouverez des fiches missions plus détaillées en pièce jointe ou sur Naonantes :
(Mes ressources > Gérer les risques et les crises > Coronavirus > Bulletin Info Coronavirus).

APPEL À VOLONTAIRE DANS LES ÉCOLES ET EHPAD

La direction de l'éducation recherche toujours des volontaires dans les écoles sur deux missions : entretien, restauration, accueil d'une part ; animation, accueil d'autre part.

La direction Parcours de vie des aîné·e·s recherche des volontaires dans les EHPAD pour l'accueil des familles qui viennent visiter un·e résident·e.

Pour en savoir plus et vous inscrire, consultez l'Infocoronavirus n°73 sur Naonantes



2 . Couvre-feu à 19h

Depuis le 20 mars 2021, un couvre-feu s'applique de 19h à 6h en France. Une heure de plus le soir qui est bienvenue mais qui ne doit pas nous faire relâcher notre vigilance.

Si vous vous déplacez pour le travail ou pour vos déplacements entre le travail et votre domicile entre 19h et 6h, une attestation de déplacement est toujours nécessaire. C'est l'occasion de revoir l'organisation et l'ouverture de certains de nos services.

LE VIRUS CIRCULE TOUJOURS

CONTINUONS À NOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



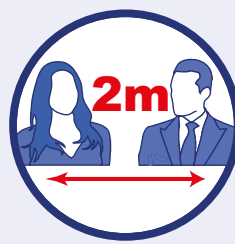
Aérer
au moins
quelques
minutes
toutes les
heures



**Port du
masque
obligatoire**



**Se laver très
régulièrement
les mains**



**Respecter la
distanciation
physique**



**Tousser ou
éternuer dans
son coude**